

# ACQUIS SYNDICAUX DE NOTRE RESEAU

## [Covid-19]



25 mai 2020



### POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ

- ✓ Reconnaissance du caractère prioritaire de l'agriculture et de l'ensemble de la chaîne alimentaire
- ✓ Identification et maintien des activités prioritaires liées à la santé animale et aux activités vétérinaires
- ✓ Prise en charge par l'Etat + de 70 % du coût d'1 jour de remplacement pour les agriculteurs gardant leur(s) enfant(s) pour cause de fermeture des écoles
- ✓ Demande de la FDSEA 71 que les enfants d'agriculteurs et de salariés agricoles soient prioritaires pour les écoles
- ✓ Participation à l'opération des « Bras pour ton assiette » de la plateforme Wizifarm et lien avec l'ANEFA pour mettre en relation employeurs et employés en S et L
- ✓ Possibilité pour les salariés de cumuler activité partielle et contrat de travail pour inciter à aller travailler comme saisonnier agricole
- ✓ Ouverture des frontières pour les saisonniers ressortissants de l'Union européenne + prolongation des titres de séjour des saisonniers étrangers déjà sur place
- ✓ Signature paritaire d'un protocole sanitaire visant à protéger les salariés agricoles



### POUR MAINTENIR LES DÉBOUCHÉS

- ✓ Réouverture des marchés grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire national et un travail de fond avec l'Union des Maires ruraux 71 sur ce sujet
- ✓ En prévision de la réouverture de la Restauration Hors Domicile (RHD) : envoi d'un courrier aux collectivités locales (Région, Département, Communautés de communes) pour demander de favoriser l'approvisionnement en produits locaux
- ✓ Reconnaissance des plants potagers comme produits de première nécessité
- ✓ Promotion de l'initiative « J'veux du local de la Chambre d'Agriculture » et appui aux producteurs fermiers dans la recherche de solutions de commercialisation,
- ✓ Obtention de l'engagement de certaines enseignes de la Grande distribution pour mettre en avant l'origine France
  - des produits dont la consommation est très liée à la période de Pâques (agneaux, chevreaux...)
  - de certaines filières très impactées par la fermeture de la RHD (fromages AOP, caille, canard, lapin...)
- ✓ Travail au niveau régional pour mettre en place une Charte avec les GMS sur l'approvisionnement local



### POUR ASSOULIR LES CONTRAINTES

- ✓ Report de la date limite de déclaration PAC au 15 juin sans pénalité pour les aides surfaciques en préservant les paiements au 16 octobre
- ✓ Forte mobilisation du service syndical de la FDSEA pour la réalisation distance des déclarations PAC des adhérents
- ✓ Flexibilité obtenue de l'UE (accord de la France en attente) : augmenter les avances PAC à 70 % pour les aides du 1<sup>er</sup> pilier et 85 % pour les aides du 2<sup>nd</sup> pilier et réduction des contrôles sur place à 3 % au lieu des 5 % habituel
- ✓ ZNT : possibilité de réductions de distances par les chartes dès le dépôt en préfecture. En Saône-et-Loire, Charte envoyée au Préfet fin Avril et en concertation du public jusqu'à fin juin, les réductions de distance s'appliquent!
- ✓ Un travail engagé avec les deux associations des maires pour mettre en place cette Charte ZNT
- ✓ Signes de qualité : suite à l'arrêt des contrôles de certification, extension de certificats automatiques pour les agriculteurs sous SIQO et en bio + extension avec contrôle de documents pour ceux en attente de certification ou conversion bio
- ✓ Attestation de déplacement pérenne pour les agriculteurs pour simplifier les démarches lors du confinement
- ✓ Prolongation jusqu'au 24 août 2020 de la validité des Certiphytos et des contrôles des pulvérisateurs
- ✓ Pour la mise en œuvre de la directive Nitrates, report des délais pour plusieurs mesures (plan prévisionnel de fumure, les analyses de sols et certaines opérations culturales,...)
- ✓ Prolongation de deux mois « des certificats de compétence du personnel des abattoirs », certificats de compétence concernant la protection des animaux qui arrivaient à échéance pendant la période de confinement ».
- ✓ Energies renouvelables : obtention de délais sur la mise en œuvre et les tarifs permettant la poursuite des projets de méthanisation, production biogaz ou photovoltaïque
- ✓ Assouplissement temporaire des cahiers de charges de viandes et fromages sous SIQO (20 produits concernés) pour garantir la pérennité de ces productions en période de crise



## POUR PASSER LE CAP

- ✓ **Aides aux entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil au public ou d'une perte de chiffres d'affaires : fonds de solidarité**
  - Assouplissement des conditions d'éligibilité : baisse du CA de 50 % au lieu de 70 %
  - Possibilité de prendre en compte le chiffres d'affaires moyen mensuel de 2019 comme référence,
  - Non-imposition des aides financières à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu
  - Absence de cotisations et contributions sociales sur les aides financières
  - Pour les GAEC : attribution d'une aide par associé et prolongation du délai de dépôt des demandes
- ✓ **Mise en place, par la Commission européenne, de premières mesures de gestion de marché au niveau européen (stockage privé, régulation des volumes, distillation de crise et autres mesures exceptionnelles y compris pour les filières hors OCM unique)**
- ✓ **Portage par le ministre de l'Agriculture de la nécessité d'aller plus loin au niveau européen, pour de nombreux secteurs, avec des aides directes de l'Europe**
- ✓ **Des plans spécifiques pour les secteurs les plus touchés, : des premières annonces pour la viticulture (mobilisation de l'UV 71 auprès des élus départementaux), le cidre ou encore le fonds exceptionnel pour l'horticulture, qui restent à compléter très rapidement**
- ✓ **Mise en place par l'UE d'un régime d'aide d'Etat temporaire d'un plafond de 100 000 € pour les exploitations agricoles pour 2020 qui vient s'ajouter au plafond déjà existant pour les aides de Minimis**
- ✓ **Plan d'aide aux entreprises et de soutien à l'activité**
  - Report du paiement des cotisations sociales MSA
  - Report du paiement des acomptes d'impôts (IS, PAS)
  - Report de la date limite du dépôt des déclarations fiscales (IS, IR)
  - Remboursement anticipé des crédits d'impôts IS et TVA
  - Possibilité de verser un acompte forfaitaire de TVA
  - Suspension des mensualités en cotisation foncière des entreprises et taxe foncière
  - Remises d'impôts directs pour les entreprises en difficulté
  - Délais de paiement des dettes fiscales et sociales accordés par le Comité consultatif du secteur financier
  - Reports du paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité, et des loyers
  - Accès aux prêts de trésorerie garantis par l'Etat (BPI France)
  - Activation des mesures de chômage partiel avec un fort accompagnement du Service Emploi de la FDSEA pour la mise en place de celui-ci
  - Mobilisation du médiateur des entreprises
  - Mesures spécifiques aux procédures collectives
- ✓ **Un travail engagé par l'Union Viticole 71 et le Service Emploi de la FDSEA par rapport à la problématique des saisonniers viticoles**



## POUR RELAYER L'INFORMATION

- ✓ **Des hebdomadaires spéciaux, des Brèves Sociales et des UV Infos dédiés, pour informer nos adhérents sur : les mesures d'accompagnement liées au COVID, la circulation des exploitants, et de leurs salariés, la réouverture des marchés, etc...**
- ✓ **Des réunions hebdomadaires avec la DDT et la DDPP, mais aussi au sein du réseau FRSEA pour relayer les problèmes rencontrés par les agriculteurs et viticulteurs et trouver des solutions adaptées**
- ✓ **Des Conseils d'administration en visio des sections pour faire remonter les problématiques locales (section Bovine, section Laitière, Union Viticole 71, section avicole, groupe caprin, etc...)**
- ✓ **Campagne de communication #onvounourrit pour mettre en avant l'agriculture et le travail des agriculteurs malgré le confinement**  
*(Retrouvez les nombreuses photos et vidéos réalisées sur notre page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/Fdsea71/>)*
- ✓ **Lancement d'un groupe de « travail communication » pour travailler sur la sortie de crise, valoriser le rôle de l'agriculture lors de la période COVID et lutter contre l'agri bashing.**
- ✓ **Création d'un baromètre des filières au niveau national en lien avec les Associations spécialisées pour disposer d'une information précise sur la situation des productions**



La FDSEA 71, reste plus que jamais mobilisée à vos côtés pendant cette période de COVID